



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## électricité et gaz

Question écrite n° 61765

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les offres 100 % internet proposées par certains fournisseurs de gaz et d'électricité. Cette offre consiste à transférer sur internet la souscription au contrat, les relevés de compteur, la facturation et les réclamations. Les économies réalisées sont alors répercutées sur le prix du service. Il lui demande son avis en la matière.

### Texte de la réponse

Dans le cadre des décisions prises en Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique le Gouvernement a affiché une volonté forte de développer les services numériques et d'en favoriser l'utilisation. En effet, pour l'utilisateur les bénéfices en termes de simplicité, d'efficacité et de réactivité sont nombreux. La dématérialisation permet par ailleurs d'optimiser le traitement des dossiers, tant dans leur temps et leur coût de gestion, que dans la qualité du suivi. L'offre proposée par certains fournisseurs de gaz et d'électricité s'inscrit en partie dans cette démarche de modernisation. Cependant, le Gouvernement restera attentif à la qualité et à la continuité des services proposés par ses offres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61765

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6346

**Réponse publiée au JO le :** [19 mai 2015](#), page 3792